

Créteil, le 2 septembre 2021

Objet : Lettre de mission de la vice-présidence politique doctorale

Compte tenu de la réintégration récente de la diplomation doctorale au sein de l'UPEC, il est essentiel pour l'UPEC de se doter de l'ensemble des procédures et circuits de décision lui permettant de conduire une politique doctorale ambitieuse, conforme aux standards internationaux et concertée avec l'ensemble des partenaires concernés : département des études doctorales de Paris-Est Sup, écoles doctorales accréditées, laboratoires, établissements co-accrédités de la COMUE. De plus, l'université a comme ambition de développer le nombre de thèses soutenues à l'UPEC, le nombre d'allocations doctorales, d'inscrire les cotutelles dans le cadre de sa politique internationale et d'augmenter le nombre de ses enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger les recherches.

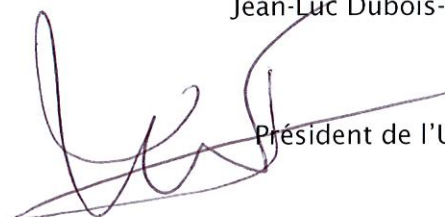
À ces fins, la vice-présidence politique doctorale se voit confier les missions de coordination de cette politique doctorale, en lien avec le Président et les vice-présidences et tout particulièrement la vice-présidence à la commission de la recherche.

Elle est en particulier chargée du suivi des relations de co-accréditation des écoles doctorales avec la Comue Paris-Est Sup et avec l'Université Paris-Saclay (pour l'école doctorale Santé Publique), avec lesquelles elle stabilisera et promouvra des règles communes conformes aux standards internationaux et aux bonnes pratiques adoptées par l'UPEC pour la sélection des doctorant·e·s, les règles d'inscription et d'encadrement, notamment en collaboration internationale, le parcours de formation des doctorant·e·s, leur suivi, les soutenances de thèse et les règles de délivrance du doctorat, y compris en VAE. De plus, elle assure la représentation de l'UPEC au sein du Conseil de la Formation Doctorale de Paris-Est Sup. Enfin, après instruction par les services administratifs dédiés, elle est garante de la validation scientifique des décisions du Président concernant le doctorat et l'habilitation à diriger les recherches.

Elle est également chargée de la bonne répartition des aides versées par l'université à l'activité doctorale, et mène des actions afin de promouvoir la diversification et l'augmentation des ressources de l'université pour ses formations doctorales.

La vice-présidence politique doctorale s'appuie pour ses activités sur la direction de la recherche et de la valorisation (DRV), en particulier la Coordinatrice des doctorats et activités transversales, qui mobilisera autant que de besoin les autres services concernés.

Jean-Luc Dubois-Randé



Président de l'UPEC